

Réponses au questionnaire d'Eco-Choix

Aménagement du territoire et de la ville

- Question 1 : l'aménagement de voies de circulation pour les piétons est à réaliser.
- Question 2 : Oui, si compatible avec le PLU

Protection de la biodiversité

- Question 1 : Oui
- Question 2 : Notre richesse naturelle étant la terre agricole, je souhaite limiter l'urbanisation pour préserver cette richesse
- Question 3 : Oui, bien sûr.

Restauration collective

- Question 1 : Oui, à condition que ce ne soit pas plus onéreux
- Question 2 : Oui si cette option était choisie

Gestion des déchets

- Question 1 : Je ne pense pas que cela soit dans le domaine de compétence du maire d'une commune comme la nôtre (CCSR ou Conseil Général ?). Au passage, j'en profite pour vous dire que je ne suis pas favorable du paiement au poids des déchets, car cela conduira certains à déverser sauvagement leurs déchets le long des routes !
- Question 2 : Oui. Je pense en effet qu'il est du devoir des pouvoirs publics de sensibiliser l'opinion sur la nécessité de réduire et de bien trier les déchets. Cela peut facilement se faire par des réunions d'information ou des conférences avec des exemples précis et chiffrés. Le gros du problème reste néanmoins du côté des industriels qui parfois nous vendent plus d'emballage que de produit !

Vie associative et citoyenne

- Question 1 : Oui. Les associations sont le « cœur » d'un village.
- Question 2 : Par des subventions et la mise à disposition de moyens (bureautique, matériel, salles, journée des associations, etc.)
- Question 3 : Dans certains cas, cela peut et doit être envisagé. (référendum local, vote, enquête, etc.).

Vie culturelle

- Pour un premier mandat et compte tenu des moyens dont nous disposons, ce n'est pas ma priorité.

Transports

- Comme pour la gestion des déchets, je pense que ce point ne peut pas être traité seulement par le maire de notre commune. Si des actions sont lancées aux niveaux supérieurs, nous nous y associerons, dans la mesure de nos moyens.